

Conseil Municipal

Le lundi 4 mars 2019, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile et TAILLANDIER Armelle. MM. ASSADET Alain, BERGERAULT Erick, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, PHILIPPE Narcisse, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme CHARPENTIER Céline.

Absents excusés ayant délégué pouvoir : BARDELOT Nicole *ayant délégué pouvoir à Mme Odile LAUGERAT*, Mme RAIMBAULT Martine *ayant délégué pouvoir à M. KOENIG Jean-Marc*, M. AUDIOT Francis *ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie*.

Secrétaire de séance : M. ASSADET Alain.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

RIFSEEP : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Technique auprès du Centre de Gestion du Cher en date du 28 janvier 2019 sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), décide de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} avril 2019, pour l'ensemble du personnel. Le Maire sera chargé d'établir les arrêtés individuels pour chaque agent en précisant le montant versé.

VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX : après proposition de vente du terrain communal Le Clos de Bonnefond à l'actuel fermier, ce dernier ayant accepté la proposition de la municipalité, le Conseil Municipal accepte de vendre cette parcelle communale au prix annoncé. Le Maire sera chargé de contacter un notaire pour l'acte correspondant. Concernant le terrain l'Echaudement, tous les riverains ont été contactés et aucun ne paraît intéressé par l'achat de ce terrain. Le Maire devra demander plus de précisions au notaire pour parvenir à vendre cette parcelle (information des riverains, délais etc ...)

TARIFS SERVICES PUBLICS AU 1^{er} AVRIL 2019 :

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer les tarifs publics comme suit **à compter du 1^{er} avril 2019** :

→ Tarif d'une concession trentenaire au cimetière	88,00 €
→ Tarif d'une concession trentenaire au columbarium	687,00 €
→ Location (exceptionnelle) de la salle Pierre Clament	132,00 €
→ Location Centre d'Accueil :	

	But non lucratif				But lucratif			
	Commune	(*)Commune	Extérieur	(*) Extérieur	Commune	(*) Commune	Extérieur	(*) Extérieur
Salle du haut	205 €	168 €	597 €	400 €	408 €	168 €	597 €	400 €
Salle du bas (caveau)	175 €	112 €	487 €	344 €	350 €	112 €	487 €	344 €
Cuisines	132 €	127 €	230 €	164 €	165 €	127 €	230 €	164 €

(*) tarif unique applicable en semaine du lundi au jeudi sauf les jours fériés, pour une journée de location à but lucratif ou non lucratif

Le Centre d'Accueil sera gratuit pour les collectivités locales et E.P.C.I.

Les associations de Menetou-Salon disposeront à titre gratuit du Centre d'Accueil quel que soit le nombre de réservations dès lors qu'il s'agit d'animer la commune (expositions, concerts, rifles...) de même elles pourront bénéficier d'une réservation gratuite supplémentaire par an pour des besoins d'ordre privé (repas de club, assemblée générale etc...)

→ Location tables et bancs : les ensembles de tables de 2 m. seront prêtés gracieusement. Toutefois, une caution de 100 € par élément sera demandée à chaque enlèvement de matériel (tables de 2 m, de 3 m et de 4 m)

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER ET LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions visant à développer les activités des bibliothèques du Cher par plusieurs actions, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention de partenariat.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES : L'adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse, bien qu'absente, a préparé un petit résumé et informe le Conseil Municipal du fonctionnement actuel de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire malgré plusieurs congés de maladie en cours. Une subvention exceptionnelle pourrait être versée à la coopérative scolaire pour l'achat d'articles de Noël. Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Un conseil d'école est prévu le mardi 12 mars prochain.

Les inscriptions pour le centre de loisirs du mois de juillet à Menetou-Salon seront du 27 mai au 22 juin. Le directeur sera le même que l'an passé et une réunion avec les animateurs aura lieu le samedi 23 mars à l'école maternelle. Pour le Centre de loisirs des mercredis au cours de l'année scolaire 2019/2020, les inscriptions seront reçues du 24 juin au 5 juillet et du 26 au 30 août. Un nouvel espace jeunes sera ouvert le 2 avril à Henrichemont qui sera appelé Rosa Parks.

L'adjointe chargée de l'animation et des associations informe le Conseil Municipal du coût du site Internet depuis sa mise en place et des devis pour sa mise à jour et la mise en ligne d'une Newsletter.

L'adjoint chargé de la voirie et des bâtiments communaux informe l'Assemblée que suite à la commission municipale chargée de la voirie (ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal) qui s'est réunie dernièrement, une rencontre avec le Conseil Départemental est prévue le 18 mars prochain afin de présenter un nouvel aménagement de la route de Bourges souhaité par l'ensemble des membres de cette commission. Les travaux de la route des Aix seront également évoqués.

L'adjoint chargé de l'environnement informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un terrain de boules à l'Etang communal, par les employés municipaux.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

Il est donné connaissance des nouvelles dispositions envisagées par la CCTHB à propos de la redevance incitative. Plusieurs propositions sont avancées avec la suppression des sacs payant (sacs violets pour les résidences secondaires et les personnes ne pouvant pas stocker de conteneur). La mise en place de récupérateurs de déchets ménagers serait envisagée pour y pallier. De plus des conteneurs pour les déchets recyclables seront distribués. Ces mesures ne sont qu'à l'état de projet.

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 27 février pour définir les orientations et pistes de développement qui pourraient être envisagées sur la commune dans les domaines de l'habitat, les mobilités, les commerces, les équipements, l'économie et l'environnement. Cette synthèse sera présentée le 6 mars prochain au bureau d'étude SARL ATOPIA, en charge de la reprise de l'étude du PLUi.

Le Conseil Municipal accepte le paiement par anticipation des factures de travaux de reprise de branchement sur le réseau d'eau potable au hameau Les Louis d'un montant total de 8 846,64 euros à l'article 2315 avant le vote du budget du service des eaux 2019.

Une réunion avec les animateurs du Grand Débat National doit avoir lieu mardi 5 mars pour préparer une réunion avec la population dès la semaine prochaine et en tout état de cause avant le 15 mars.